

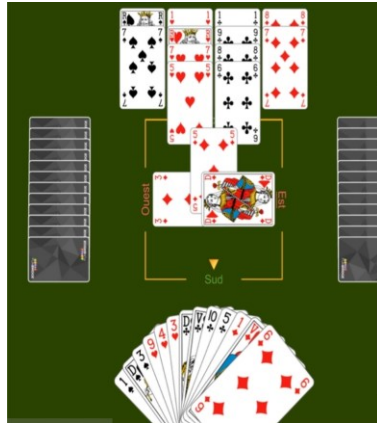


Un(e) arbitre – Pourquoi ?

**Dans tous les jeux, il y a des règles. Au bridge aussi bien sûr. Ces règles sont connues de l'arbitre.
En compétition elles sont appliquées strictement.
En Club une plus grande souplesse est admise et c'est bien normal, mais les joueurs devraient faire appel à l'arbitre dans les cas suivants (et non pas faire comme si rien d'anormal n'est arrivé à la table).**

Pendant la période des enchères

- ❖ Un joueur passe alors que ce n'est pas à lui d'enchérir
- ❖ Un joueur fait une enchère alors que ce n'est pas son tour
- ❖ Un joueur fait une enchère insuffisante
- ❖ Un joueur change de déclaration



Pendant le jeu de la carte

- ❖ Un joueur ne fournit pas dans la couleur jouée alors qu'il a une ou plusieurs cartes dans cette couleur (renonce)
- ❖ Un joueur joue une carte alors que ce n'est pas son tour (y compris entame hors tour)
- ❖ Un joueur tente de reprendre sa carte alors qu'elle a été vue par l'un des joueurs

Après la dernière carte jouée

- ❖ Un joueur conteste le nombre de levées de l'adversaire

**Dans tous ces cas, l'arbitre devrait être appelé pour expliquer la règle et l'appliquer.
Rappelez vous ; l'arbitre est là non pas pour sanctionner mais pour faciliter le jeu tout en appliquant les règles et assurer l'équité.
Ne pas faire appel à l'arbitre n'est pas la bonne attitude.
Faire appel à l'arbitre dès qu'une anomalie est constatée devrait devenir la règle pour tout joueur.**

Les arbitres du Club